



Session du 14 décembre 2020

Intervention de Bruno CHEPTOU

Autonomie

Monsieur le Président,
cher-e-s collègues,

Cette délibération arrive au moment où jamais nous n'avons autant parlé du service à la personne, des difficultés que peuvent traverser les personnes en perte d'autonomie.

La crise sanitaire met en évidence à la fois les moyens que nous avons pour répondre aux besoins d'accompagnement des personnes, mais également les difficultés rencontrées par les acteurs de terrain.

A la réflexion, et sur l'ensemble de la politique autonomie, il nous semble que nous devons nous engager sur 3 axes :

- 1- Consolider ce qui va bien dans notre département ;
- 2- Améliorer ce qui va moins bien. Sur ce point, nous devons accepter collectivement de poser un diagnostic sérieux pour évaluer avec précision la situation de notre organisation vis-à-vis des politiques relatives à la dépendance ;
- 3- Innover car nous savons que nous avons besoin de développer des projets nouveaux pour répondre qualitativement et quantitativement aux demandes du public en perte d'autonomie.

Sur cette démarche, nous y reviendrons au moment des prochaines commissions de travail et du budget 2021.

A ce sujet, je veux souligner que la dernière commission solidarité a été intéressante, même si nous mesurons qu'il y a encore beaucoup à faire car encore peu de nouveaux projets ont été engagés. Nous devons donc tracer ensemble une direction politique pour être en capacité de proposer sur nos territoires les moyens nécessaires concernant cette compétence.

En ce qui concerne le nouveau financement des SAAD, au sein du groupe L'Anjou en action, nous avons quelques questions et interrogations :

- 1- Pourquoi faudrait-il supprimer l'accompagnement global de structures tarifées. En effet être partenaire c'est parfois accepter de reprendre le résultat financier des structures qui interviennent. Je rappelle que si nous n'avions pas été très présents auprès d'une grande structure départementale de service à la personne, celle-ci n'existerait pas aujourd'hui. Je suis d'accord sur l'exigence d'une gestion rigoureuse des structures, et je crois que notre discours n'a jamais varié sur ce point, mais faut-il que cet accompagnement soit totalement supprimé lorsque des situations particulières se présentent ?
- 2- Dans le rapport, vous indiquez que nous prendrons désormais en charge la différence entre les 22 € qui deviennent le tarif de référence, et le coût actuel des structures. Nous pouvons partager cette analyse mais comment cette différence va t'elle évoluer au cours du temps ? Est-ce une situation qui sera revisitée au fil des années pour garantir un fonctionnement permettant de prendre en compte les particularités de telle ou telle structure ?
- 3- Nous savons qu'aujourd'hui une discussion nationale sur les salaires est en cours (avenant 43). Comment allons-nous prendre en compte les résultats de cette négociation sachant que nous savons qu'elle aura des répercussions importantes sur l'ensemble de la masse salariale des structures intervenant à domicile ?
- 4- Dans le projet il est prévu de contractualiser avec des CPOM. Nous partageons cette idée qui permet de définir ensemble des objectifs –parfois spécifiques- et des moyens pour chacune des structures. Mais quels sont les moyens financiers que vous avez prévus sur cette négociation partenariale permettant d'assurer le développement particulier pour les SAAD, présents en Maine-et-Loire ? C'est pour nous un élément majeur, pour garantir un développement nécessaire, afin d'améliorer le quotidien mais également innover en termes de service à la personne. Ainsi, pour une grande structure départementale, il semble indispensable d'être des partenaires de la réorganisation des antennes locales. De même, l'offre de garde de nuit devra être accompagnée –il en va de l'aménagement du territoire- et différenciée selon les besoins des territoires.

Monsieur le Président, nous approuvons cette démarche, mais il faut des garanties dans la durée pour maintenir une relation partenariale. Nous avons besoin des structures solides financièrement, pour assurer un service de qualité auprès des usagers tout en permettant aux salariés d'avoir des conditions de travail dignes et respectueuses.